97-84010-1

Ghent. (Belgium)

Les œuvres de la ville de Gand contre le chômage...

[Ledeberg]

[1913]

97-84010-1
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

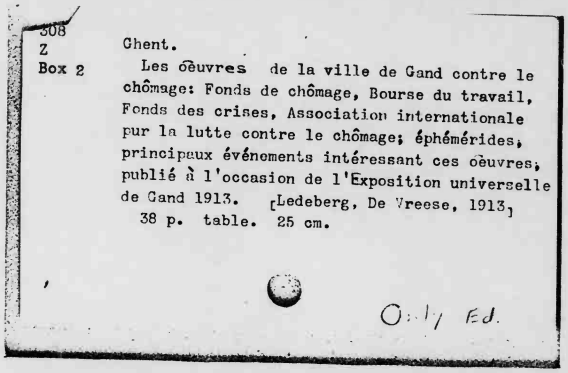

308
Z
Box 2

Ghent.
Les œuvres de la ville de Gand contre le chômage: Fonds de chômage, Bourse du travail, Fonds des crises, Association internationale pur la lutte contre le chômage; éphémérides, principaux événements intéressant ces œuvres, publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Gand 1913. [Ledeberg, De Vreese, 1913]
38 p. table. 25 cm.

Only Ed.

RESTRICTIONS ON USE: *Reproductions may not be made without permission from Columbia University Libraries.*

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 12:1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 1-17-97 INITIALS: RB.

TRACKING # : 20002

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN ENTRY: Ghent. (Belgium)

Les œuvres de la ville de Gand contre le chômage, Bourse du travail, Fonds des crises, Association...

Bibliographic Irregularities in the Original Document:

List all volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ Page(s) missing/not available: _____

_____ Volume(s) missing/not available: _____

_____ Illegible and/or damaged page(s): _____

_____

_____ Page(s) or volume(s) misnumbered: _____

_____ Bound out of sequence: _____

_____ Page(s) or volume(s) filmed from copy borrowed from: _____

_____

X pagination begins with page 5

_____ Other: _____

_____

_____ Inserted material: _____

TRACKING#: MSH20002

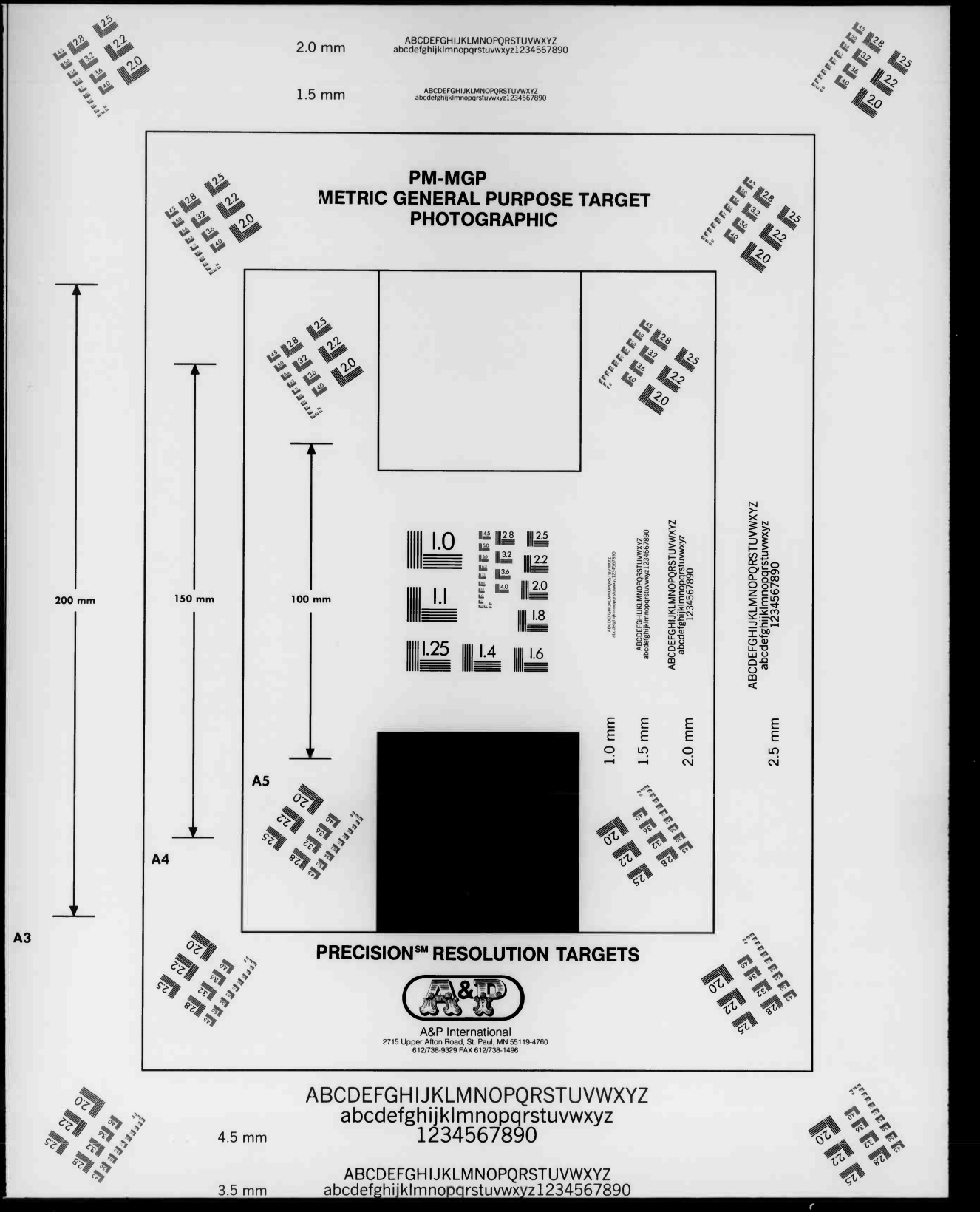
2.0 mm
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890
1.5 mm
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890
PM-MGP
METRIC GENERAL PURPOSE TARGET
PHOTOGRAPHIC
200 mm
150 mm
100 mm
A3
A4
A5
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
1.0 mm
1.5 mm
2.0 mm
2.5 mm
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890
PRECISION℠ RESOLUTION TARGETS
A&P International
2715 Upper Afton Road, St. Paul, MN 55119-4760
612/738-9329 FAX 612/738-1496
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890
4.5 mm
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890
3.5 mm

BRITISH LIBRARY OF POLITICAL SCIENCE PAMPHLET B30400 COLLECTION

308 Z Bel 2

LES ŒUVRES DE LA VILLE DE GAND CONTRE LE CHÔMAGE.

Fonds de Chômage. - Bourse du Travail. Fonds des Crises. Association Internationale pour la lutte contre le Chômage.

ÉPHÉMÉRIDES.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTÉRESSANT CES ŒUVRES.

PUBLIÉ A L'OCCASION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE GAND 1913.

LES ŒUVRES DE LA VILLE DE GAND
CONTRE LE CHÔMAGE.

Fonds de Chômage. - Bourse du Travail.
Fonds des Crises.
Association Internationale pour la lutte contre le Chômage.

ÉPHÉMÉRIDES.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS INTÉRESSANT CES ŒUVRES.

PUBLIÉ A L'OCCASION DE
L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE GAND 1913.

12 March 1915 M.H.

LES ŒUVRES.

Fonds de Chômage. - Bourse du Travail.
Fonds des Crises.
Association Internationale pour la lutte contre le Chômage.

RÉSULTATS OBTENUS.

Le Fonds de Chômage de Gand.

Le Fonds de chômage gantois a été institué par décision du Conseil communal de Gand en date du 29 octobre 1900.

Il encourage les ouvriers et employés de toutes les spécialités, quelque soit l'âge et le sexe, à se montrer prévoyants, en vue de leur chômage éventuel.

Il majore le produit de leur effort personnel dans une proportion qui était variable au début, mais qui s'est peu à peu stabilisée à 60 %, sur le premier franc d'indemnité obtenu en cas de chômage involontaire. Le résultat d'un effort capable de produire 6 fr. par semaine se trouve ainsi porté à 9.60 fr. Les intéressés supportent environ les deux tiers du coût; les pouvoirs publics un tiers. La Ville ne considère que le résultat obtenu et accorde son appui à toutes les initiatives tendant à mettre les intéressés à l'abri des conséquences financières du chômage, quelle que soit la forme donnée à cet effort, qu'il soit accompli au moyen de l'assurance ou de l'épargne, isolément ou en groupe, par un syndicat ou une mutualité, dans un groupement politique ou neutre.

La Ville de Gand a été la première à adopter ce mode d'intervention et son initiative a exercé une influence réelle sur le développement de l'assurance contre le chômage.

* * *

Actuellement, le Fonds de chômage gantois groupe 9 communes, subventionnant 45 associations affiliées et 20,000 membres adhérents. Les subventions de la Ville de Gand s'élèvent à 30,000 fr. pour les dépenses ordinaires, plus 5,000 fr. mis à la réserve en vue de crises industrielles éventuelles. Plus d'un million de francs a été consacré à Gand, sous son contrôle, à l'assurance-chômage.

Le Fonds de chômage, comme les Associations qui lui sont affiliées, reçoit en outre des subventions de la Province et du Gouvernement belge.

A l'initiative du Fonds de chômage de Gand, ou avec de légères modifications de statuts, se sont formés en ***Belgique*** une trentaine de Fonds de chômage, groupant une centaine de communes (notamment à Bruxelles et dans ses faubourgs, à Anvers, Bruges, Malines, Verviers, Louvain, Ostende, Alost, etc.); en ***Hollande***, plus de 25 Fonds de chômage (notamment à Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Arnhem, Haarlem, Delft, Leyde, etc.); en ***France***, une vingtaine de Fonds de chômage (notamment à Paris, Roubaix, Lille, Amiens, Armentières, Calais, Limoges, etc.); en ***Allemagne***, une dizaine de Fonds de chômage (notamment à Strasbourg, Stuttgard, Mannheim, Schöneberg, Fribourg, Mulhouse, Kaiserlautern, Eupen, etc.); en ***Italie***, trois (à Milan, Udine, Brescia); en ***Suisse***, deux (à Genève et à Bâle) ainsi que dans presque toutes les villes du ***Danemark*** et de la ***Norvège***, où les Fonds de chômage communaux complètent la loi sur l'assurance-chômage nationale.

En outre, le succès du Fonds de chômage de Gand a exercé une influence sensible sur les législations nationales du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande, de France, de Belgique, de Danemark, du Luxembourg et de Norvège, qui ont admis depuis lors le système de l'encouragement à l'assurance-chômage dans les syndicats professionnels ouvriers.

La Bourse du Travail de Gand. Administration paritaire.

La Bourse du travail, créée par le Conseil communal de Gand, a commencé ses opérations le 1[r] janvier 1891.

L'administration en avait été confiée au début à une association commerciale : « la Ligue du Commerce et de l'Industrie », qui l'a gérée avec dévouement pendant dix-sept ans.

En 1904, le Conseil communal, après avoir chargé un rapporteur d'étudier les Bourses du travail d'Allemagne, nomma une Commission spéciale pour rechercher les moyens d'améliorer l'institution. La Commission préconisa diverses réformes, notamment l'adoption du système paritaire, c'est-à-dire de la représentation égale des patrons et des ouvriers dans la direction de l'œuvre. Le projet fut adopté par le Conseil communal en 1907 et le nouveau Comité reprit l'administration de la Bourse le 1[r] janvier 1908.

La gestion a été confiée aux délégués, désignés par le Conseil communal, d'une fédération d'associations patronales (17 associations et 1 fédération), ouvrières (17 associations et 3 fédérations), d'employés (5 associations et 1 fédération), et d'associations diverses (4 et 1 fédération) groupant environ 30,000 membres, appartenant à toutes les classes de la population.

La Bourse est ouverte, pendant 6 heures par jour, à tous les patrons, ouvriers et employés, des deux sexes.

La caractéristique de l'établissement de Gand est l'étroite union qui existe entre lui et le Fonds de chômage : tous les chômeurs prévoyants, désireux de recevoir les majorations de la ville, doivent se faire inscrire à la Bourse, de manière à contrôler la persistance du désir de travailler par l'offre d'emplois effectifs. Cette pratique, qui assure à la Bourse du travail une clientèle ouvrière d'élite, a pour effet de procurer chaque année des centaines d'emplois aux sans-travail affiliés au Fonds de chômage et partant de réduire, dans de fortes proportions, le coût de l'assurance-chômage au profit des caisses syndicales et du Fonds de chômage.

Grâce à cette coopération de tous les éléments de la production, le développement de la Bourse du travail a été rapide au cours de ces dernières années, ainsi qu'il résulte des chiffres suivants, relatifs aux trois dernières années :

	Offres d'emplois faites par les patrons.	Placements effectués.
1910	4416	2494
1911	6734	4274
1912	9424	5888

Ce développement s'est manifesté pour toutes les industries, aussi bien pour la grande industrie que pour la petite, pour les servantes que pour les ouvriers, pour les hommes que pour les femmes.

Actuellement, la Bourse du travail de Gand, quatrième ville du pays, est de loin la première pour le développement de ses services de placement.

Les ressources nécessaires au fonctionnement de la Bourse lui sont fournies en majeure partie par la Ville, mais les faubourgs, la Province et l'Etat interviennent aussi pour une part appréciable et croissante.

Une succursale de la Bourse fonctionne pour l'Exposition (rue St-Pierre-Alost) depuis le mois d'août 1912. En huit mois, elle a placé près de deux mille ouvriers.

La Bourse du travail s'occupe actuellement spécialement :

1° de l'organisation du placement pour les garçons de café ;

2° de la création d'un bureau d'embauchage pour le port ;

3° de l'organisation d'une fédération nationale du placement paritaire officiel ;

4° de l'amélioration des conditions de placement des servantes ;

5° du placement des apprentis ;

6° des rapports entre la Bourse du travail et la grande industrie.

Fonds des Crises.

Au cours de la crise de l'industrie textile, divers industriels avaient réduit, en 1911, la production et organisé le short-time dans leurs établissements ; dans les filatures de lin notamment, le travail du samedi était supprimé. En conséquence, la proposition avait été faite au Conseil communal de voter un crédit de 10,000 francs, pour la distribution de secours aux victimes de la crise.

Mais il avait été objecté que la somme proposée, répartie sur une dizaine de milliers d'ouvriers, n'aurait produit qu'un effet salutaire des plus limités, tandis qu'elle aurait appris à beaucoup d'ouvriers le chemin du Bureau de bienfaisance, que la majorité d'entre eux avait désappris. Cette distribution arbitraire d'aumônes aurait en outre été à l'encontre de la politique suivie par la Ville de Gand en matière de lutte contre le chômage.

Il avait en conséquence été proposé de tenter plutôt la mise à exécution d'un projet qui avait été formulé depuis longtemps dans les milieux professionnels patronaux et ouvriers et avait été recommandé par la Commission mixte de réorganisation du Fonds de chômage. C'était la création d'un Fonds des crises, destiné à encourager les patrons à indemniser leurs ouvriers en cas de réduction systématique de travail résultant de crises (short-time).

Cette œuvre paraissait de nature à prendre une assez grande extension à Gand, ville de l'industrie textile, où la crise se fait moins sentir sous forme de renvois d'équipes d'ouvriers que de réduction méthodique du travail pour tous les ouvriers de l'industrie atteinte. *(Short-time).*

La proposition fut favorablement accueillie par le Conseil communal et à quelques jours d'intervalle, deux crédits de 10,000 fr. furent votés comme réserves et fond de caisse du Fonds des crises à créer. Il ne restait plus qu'à voter le règlement de l'œuvre.

Les associations patronales intéressées ne rejetèrent pas à priori

la charge financière que le Conseil communal leur proposait de prendre volontairement.

Diverses réunions eurent lieu au Cercle commercial et industriel, la Fédération patronale gantoise, qui soumit au Conseil communal un projet de règlement pour la mise à exécution du Fonds de crises.

Il proposait la création d'une caisse patronale facultative, à cotisations fixes, qui aurait payé dans les cas de crise des secours réguliers aux ouvriers et ouvrières atteints par le short-time. La subvention communale aurait été remise directement à la Caisse qui en aurait disposé librement, conformément aux dispositions statutaires et sous un certain contrôle de la Ville.

De son côté, le Fonds de chômage proposa de créer une institution se rapprochant plus du principe de sa propre organisation: il voulait que la subvention communale fut octroyée à un Comité spécial qui aurait accordé des majorations aux allocations des organisations professionnelles patronales comme lui-même en accordait aux travailleurs assurés contre le chômage dans les syndicats ouvriers. Les organisations patronales organisant les caisses de crises jouiraient ainsi d'une complète indépendance et liberté, qui paraît indispensable pour les débuts d'une institution nouvelle, qui n'a pas encore été expérimentée.

Aucune disposition définitive n'a encore été prise par le Conseil communal au sujet de ces deux propositions.

L'Association internationale pour la Lutte contre le Chômage.

L'Association internationale pour la lutte contre le chômage a été créée à Paris, le 21 septembre 1910, à la suite de la Conférence internationale pour la lutte contre le chômage. Cette réunion, placée sous le patronage du Gouvernement français, avait groupé des représentants officiels d'une trentaine de Gouvernements et de la plupart des grandes villes du monde. Par un vote unanime, elle décida de créer une Association internationale pour la lutte contre le chômage, dont M. Léon Bourgeois, de Paris, voulut bien accepter la présidence.

Répondant à une invitation de la Ville de Gand, le siège de l'Association fut fixé à Gand, où est établi le secrétariat général.

Un Comité international, comprenant des délégués de 19 pays, avait été constitué aussitôt.

L'Association a pour but de coordonner les efforts faits dans les divers pays en matière de lutte contre le chômage et, à cet effet, d'organiser un secrétariat permanent international chargé de centraliser, de classer et de tenir à la disposition des intéressés les documents nécessaires, de convoquer des réunions internationales, d'organiser des recherches spéciales sur certains aspects du chômage, de publier des travaux et de faire toutes les démarches nécessaires au progrès de la législation, de la statistique et des œuvres, et même éventuellement, de favoriser la création d'ententes ou traités internationaux relatifs à la matière du chômage.

L'Association s'est rapidement développée. Deux années après sa constitution, elle comptait déjà 17 sections nationales (Belgique, France, Allemagne, Autriche, Hongrie, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Italie, Suisse, Suède, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Serbie, Luxembourg et Norwège) et parmi ses membres 21 Gouvernements, 27 Provinces ou Etats particuliers, 131 Villes importantes, 29 Caisses de chômage et Bourses du travail, 15

autres caisses d'assurance, 112 associations diverses et 540 membres individuels.

Dès sa première année d'existence, l'Association avait obtenu des appuis importants. Outre son secrétariat, ses archives et sa bibliothèque à Gand, l'Association avait pu créer un Bulletin international important, rédigé à Paris, sous la direction du secrétaire général adjoint ; en commun avec la Bibliothèque municipale de Budapest, entreprendre une bibliographie de la matière du chômage ; d'accord avec l'Institut international de statistique, étudier le difficile problème de la statistique du chômage ; sous la direction du directeur de l'Office impérial de statistique ouvrière, réunir des éléments d'une statistique internationale du placement ; sous les auspices du président de la Commission du chômage nationale de Hollande, chercher l'action que les pouvoirs publics peuvent avoir par leurs adjudications sur la réduction du chômage, et par l'intermédiaire de ses sections, commencer dans tous les pays des propagandes nationales qui ont déjà produit de nombreux fruits en matière de placement, de migration et d'assurance.

L'Association jouit de l'appui de nombreux groupements professionnels patronaux et ouvriers, qui ont un droit spécial de représentation au sein du Comité international.

D'accord avec les grandes associations internationales sociales des Assurances sociales de Paris et de la protection légale de Bâle, elle a commencé une propagande pour la participation des pays hors d'Europe à l'examen des questions sociales, et entrepris l'examen en commun de certains problèmes touchant à leur activité commune, comme celui des assurances et des migrations.

La première assemblée générale de l'Association se tient à Gand du 3 au 6 septembre 1913 : elle a pour but notamment de constituer d'une manière définitive l'Association dont les premiers statuts ne se rapportent encore qu'à une période d'expérimentation de trois ans, qui paraît avoir démontré la possibilité de maintenir l'œuvre.

Résultats obtenus.

En créant ses œuvres contre le chômage et en les dotant de sommes allant en augmentant d'année en année, la Ville de Gand avait en vue, moins peut être de secourir la misère même des sans-travail, que de développer dans sa classe ouvrière le désir d'une vie indépendante et saine et de réduire le recours à la bienfaisance publique et privée de la part des ouvriers les plus exposés au chômage.

Ces résultats ont-ils été obtenus, ou bien, au contraire, la pratique des largesses officielles a-t-elle eu son effet ordinaire, d'augmenter le nombre des assistés et de rendre plus intense le mal du chômage auquel elle prétendait remédier ? En d'autres termes cette politique a-t-elle contribué à augmenter ou à diminuer le nombre des assistés et des chômeurs ?

De la réponse à cette question dépend le jugement à porter sur l'institution.

En ce qui concerne le nombre des assistés, on peut constater que depuis 1900, date de la fondation du Fonds de chômage, le nombre de ménages assistés par le Bureau de bienfaisance a été régulièrement en diminuant, passant de 5875 en 1900 à 3158 en 1912, soit en tenant compte de l'augmentation de la population, une réduction de 50 %.

Le nombre de vagabonds internés à charge de la Ville dans les dépôts de mendicité et maisons de refuge a également diminué dans une forte proportion. Entre 1902 et 1912 la diminution est de 24 %

Pendant ce même temps, le nombre des ouvriers gantois pratiquant la prévoyance en vue du chômage a augmenté dans une proportion que l'on peut évaluer à 100 %.

Il se constitue ainsi dans la classe ouvrière gantoise deux groupes bien distincts : celui des travailleurs indépendants affiliés aux œuvres de prévoyance contre les conséquences du chômage, des grèves, de la vieillesse, de la maladie et des accidents, et ceux qui recourent à la Bienfaisance publique dans les

mêmes cas : la séparation devient d'année en année plus nette. Lorsque la crise se produit, les uns se tournent vers le Fonds de chômage, la Bourse du travail, le Syndicat, la Mutualité ou la Caisse de retraite ; les autres s'adressent au Bureau de Bienfaisance ou aux Hospices.

Bien que les premiers augmentent en nombre et soient déjà plus nombreux que les seconds, le groupe des assistés, des imprévoyants, coûte aux pouvoirs publics gantois vingt ou trente fois plus que les prévoyants.

En ce qui concerne l'intensité du chômage, la politique de la Ville n'a pas eu pour effet d'augmenter le nombre des sans-travail ni la propension de la classe ouvrière au chômage.

La proportion moyenne des chômeurs parmi les ouvriers syndiqués gantois, soumis à des investigations constantes depuis 1896 a été par période de quatre ans :

De 1896 à 1899 avant la création du Fonds de chômage, de 31 par 1000 recensés ;

de 1900 à 1903, au début du fonctionnement du Fonds de chômage, de 27 par 1000 recensés;

de 1904 à 1907, en plein fonctionnement du Fonds de chômage, 23 par 1000 recensés;

de 1908 à 1912, soit actuellement, de 22 par 1000 recensés.

Pour 1911 et 1912, la proportion est même tombée plus bas qu'elle n'avait jamais été : à 16 et à 12 pour 1000.

Une coopération étroite, destinée à se développer encore, existe d'ailleurs entre les œuvres de prévoyance et d'assistance de la Ville de Gand, qui comprennent l'utilité d'un travail en commun destiné à faire passer le plus grand nombre possible de Gantois de la catégorie des assistés dans celle des prévoyants.

Il a été dit que le meilleur pourvoyeur du paupérisme était le chômage. L'homme, atteint par des chômages prolongés ou fréquents, s'il ne trouve pas l'appui nécessaire pour se tenir debout, ou se relever s'il est tombé, perd bientôt l'aptitude physique et morale pour un travail régulier et descend presque fatalement dans la catégorie des assistés d'habitude.

Les œuvres de Gand contre le chômage paraissent avoir contribué à éviter ce danger.

Principaux évènements intéressant les œuvres de la Ville de Gand contre le chômage.

1857.

Avril. — Fondation des premiers syndicats gantois : De Broederlijke Wevers (Les Tisserands fraternels), existant encore actuellement, et le Syndicat des fileurs (Spinners) dissous en 1861.

1862-1864.

Famine de coton. — Organisation de secours et de travaux publics pour les sans-travail.

1867.

8 juillet. — Organisation de l'assurance-chômage dans un premier syndicat gantois : La Ligue typographique.

1891.

1 juillet. — Ouverture de la Bourse du travail, gérée par la Ligue du Commerce et de l'Industrie, subventionnée par la Ville et diverses institutions sociales.

1892.

Premier dénombrement de sans-travail gantois, effectué par les soins de l'Administration communale.

1895.

19 février. — Premières discussions sur l'assurance-chômage au Conseil communal de Gand.

Décembre. — Premier des relevés mensuels du chômage parmi les syndiqués gantois, auxquels participent régulièrement une cinquantaine de syndicats gantois, groupant plus de 20.000 membres.

1897.

Août. — Première proposition faite au Conseil communal de Gand, tendant à subventionner les syndicats s'occupant d'assurance-chômage.

1898.

Nouvelles propositions relatives à la question du chômage, faites au Conseil communal.

Rapport du Collège au Conseil, concernant la question du chômage.

19 décembre. — Nomination par le Conseil communal de Gand, d'une commission d'enquête sur le chômage des ouvriers gantois et les remèdes à y appliquer.

Les dépenses syndicales pour l'assurance-chômage s'élèvent cette année à 15.000 Frs. environ.

1899.

30 Juin. — Décision du Conseil communal, étendant le rôle de la Commission d'étude aux employés.

Discussion du rapport de la Commission. Adoption par celle-ci du projet de création d'un Fonds de chômage.

1900.

14 juin. — Transmission du rapport de la Commission spéciale au Conseil communal.

20 octobre. — Adoption par le Conseil communal de Gand des statuts provisoires du Fonds de chômage, par 32 voix contre 1 et 1 abstention.

A ce moment les pouvoirs publics (Berne, Cologne, Liège, Dijon, Limoges,) ne participaient encore qu'à l'assurance-chômage de 1300 ouvriers environ.

En 1900, les dépenses syndicales pour l'assurance-chômage à Gand s'élèvent à 25.000 Frs. environ.

1901.

à Gand.

28 janvier. — Vote par le Conseil communal, par 34 voix contre une d'un premier crédit de 10.000 Frs. pour le Fonds de chômage.

18 mars. — Désignation par le Conseil communal du premier Comité du Fonds de chômage.

28 avril. — Installation du Comité. Réunion des premières adhésions.

1 août. — Payement des premières majorations. Organisation du Fonds d'épargne individuelle.

31 décembre. — Le Fonds de chômage compte 28 syndicats et 13.000 membres affiliés.

En Belgique.

Constitution de comités locaux, composés des syndicats ouvriers des divers partis, en faveur de la création de Fonds de chômage, dans la plupart des grandes villes belges, notamment à Anvers, Bruxelles, Louvain, Malines, Courtrai, Verviers, Ostende, etc.

Adoption du système gantois du Fonds de chômage par la Ville d'Anvers.

Adoption du système des subventions directes aux syndicats organisant l'assurance-chômage à Schaerbeek et à Curegem-Anderlecht. — Rejet de la proposition à Bruxelles.

Vote de vœux en faveur de la généralisation du système des Fonds de chômage successivement par la Commission syndicale du Parti ouvrier et des syndicats indépendants, par la Ligue démocratique chrétienne et le Parti ouvrier libéral.

1902.

A Gand.

Janvier. — Le Conseil communal de Gand porte le crédit du Fonds de chômage à 15,000 fr.

Septembre. — Le président du Fonds de chômage est envoyé en mission par la Ville pour étudier les Bourses du travail du Nord de l'Allemagne.

Décembre. — Requête de l'Association générale des employés au Conseil communal, demandant une subvention de 500 fr. en faveur de sa Bourse du travail. — Rapport au nom des Commissions communales, rejetant la demande et proposant la réorganisation de la Bourse du travail existante.

30 décembre. — Requête du Fonds de chômage au Conseil communal de Gand, tendant à être autorisé à intervenir en aveur des ouvriers prévoyants, victimes de chômage prolongé. Requête des Unions professionnelles chrétiennes dans le même sens.

En Belgique.

15 janvier. — Dépôt de la proposition de loi de M. Hector Denis relative à l'organisation du marché du travail, à la statistique du chômage et à l'assurance contre le chômage

Propagande syndicale intense en faveur des Fonds de chômage et de l'assurance-chômage.

Vœux en faveur du développement de l'assurance-chômage et de l'adoption du système gantois, notamment dans les congrès des fédérations professionnelles des typographes (neutres), des relieurs, métallurgistes, maçons, travaillleurs du bois (socialistes) et du textile (chrétienne).

Résultats de cette action dans les syndicats :

En 1900, sur 144 syndicats faisant rapport à la Commission syndicale, 17 possèdaient l'assurance-chômage.

En 1901, sur 142 syndicats faisant rapport à la Commission syndicale, 52 possèdaient l'assurance-chômage.

En 1902, sur 214 syndicats faisant rapport à la Commission syndicale, 107 possèdaient l'assurance-chômage.

Résultats dans le pays :

21 mars.— Adoption du système gantois du Fonds de chômage à Ixelles.

1 septembre. — Commencement des opérations du Fonds de chômage d'Anvers.

20 décembre. — Adoption du système gantois à Bruges.

Au total, au 31 décembre 1902, 6 Fonds de chômage avec 8 communes adhérentes et 98 syndicats affiliés avaient reçu 41,500 fr. de crédits communaux.

A l'Etranger.

31 janvier. — Premières discussions au Parlement allemand sur l'assurance-chômage et le système de Gand.

23 mars. — Conférence du président du Fonds de chômage de Gand en vue de la création d'un Fonds de chômage, à Dordrecht.

16-21 juin. — Session du Congrès des syndicats libres allemands (Gewerkschaften) : vœu en faveur de la généralisation en Allemagne du système de Gand.

Août. — Congrès des syndicats norvégiens émettant un vœu dans le même sens.

10 octobre. — Conférence du président du Fonds de chômage de Gand à Berlin, au Congrès de la Fédération des bureaux de placement, sur l'organisation du Fonds de chômage de Gand.

Novembre. — Requête de la Fédération des syndicats ouvriers d'Amsterdam demandant la création d'un Fonds de chômage d'après le système de Gand.

Création du Fonds de chômage de Copenhague.

1903.

A Gand.

Janvier. — Adhésion successive au Fonds de chômage de trois faubourgs : Ledeberg, Gentbrugge, Mont-St-Amand.

7 janvier. — Vote d'un crédit de 15,000 fr., plus 5,000 fr. en faveur des victimes de la crise ayant épuisé leurs indemnités. Organisation du système des indemnités différées pour chômages de longue durée.

Août. — Seconde mission donnée par la Ville au Président du Fonds de chômage, pour étudier les Bourses du travail paritaires du Sud de l'Allemagne.

5 octobre. — Proposition faite au Conseil communal tendant à allouer 10,000 fr. en faveur des ouvriers non prévoyants, victimes de la crise. Renvoi au Bureau de bienfaisance.

En Belgique.

Création successive de Fonds de chômage à St-Gilles, St-Josse, Molenbeek, Koekelberg, Malines, etc.

Mouvement entrepris par le Collège échevinal de St-Gilles en faveur de la création d'un Fonds de chômage intercommunal pour l'agglomération bruxelloise.

Rejet à Bruxelles de la proposition de créer un Fonds de chômage d'après le système de Gand, par 18 voix contre 16.

Rejet au Parlement belge d'un amendement au budget de l'Industrie, tendant à allouer des subventions à l'assurance-chômage.

A la fin de l'année, il existait 9 Fonds de chômage organisés ayant 14 communes adhérentes et 129 syndicats affiliés. Les crédits votés atteignent 58,150 fr.

A l'Etranger.

Création d'un Fonds de chômage d'après le système de Gand, à Amiens. (Première réalisation en dehors de la Belgique.)

Novembre. — Vote en faveur de la généralisation en France du système gantois, émis par le Conseil supérieur du travail de France.

Nomination, au Danemark, d'une Commission d'enquête sur le chômage : proposition en faveur des subventions à l'assurance syndicale contre le chômage.

24-25 avril. — Vote du Congrès syndical danois en faveur du système gantois des Fonds de chômage.

Création d'un grand nombre de Comités de propagande en faveur de l'introduction du système gantois dans les villes hollandaises, notamment à Dordrecht, Amsterdam, La Haye, Rotterdam, etc.

1904.

A Gand.

22 février. — Vote unanime du Conseil communal, organisant le Fonds de chômage comme institution permanente.

Simplification du système des encouragements à l'épargne-chômage.

Octroi des subventions à l'épargne collective.

Propagande du Comité du Fonds pour l'unification et l'amélioration des règlements syndicaux relatifs à l'assurance-chômage.

Juin. — Nomination d'une Commission provinciale d'enquête sur les Bourses du travail et les Fonds de chômage par la Flandre orientale.

Transmission au Conseil communal du rapport sur l'organisation des Bourses du travail en Allemagne. Examen des conclusions.

8 juillet. — Nomination par le Conseil communal d'une commission d'étude pour la réorganisation de la Bourse du travail.

17 octobre. — Installation de la Commission.

Organisation d'une enquête parmi les Associations gantoises patronales, ouvrières et d'employés, au sujet de la meilleure organisation du placement.

En Belgique.

Création de Fonds de chômage, suivant le système de Gand, à Louvain, Alost et dans diverses autres villes.

Continuation des démarches du Collège échevinal de St-Gilles pour la création d'un Fonds de chômage pour l'agglomération bruxelloise.

A la fin de 1904, il existait 11 Fonds de chômage, ayant 15 communes et 128 syndicats affiliés, recevant 60,800 fr. de crédits.

A l'Etranger.

Vote des congrès syndicaux ouvriers suisse, norvégien et suédois en faveur du système gantois.

Création d'un Fonds de chômage, suivant le système gantois, à Luxembourg,

18 avril. — Conférences de membres du Fonds de chômage de Gand à Harlem, La Haye et Amsterdam, sur l'organisation du Fonds de chômage.

29 juin. — Vote du Conseil communal d'Amsterdam, décidant par 19 voix contre 15 la création d'un Fonds de chômage d'après le système gantois, contrairement à l'avis du Collège exécutif de la Ville.

30 novembre. — Généralisation du système gantois en France, à la suite d'un vote du Parlement. (Rapporteur M. Millerand.)

Nouvelle proposition de création d'un Fonds de chômage à Paris.

Création d'un Fonds de chômage à Lyon.

1905.

A Gand.

Janvier. — Le crédit ordinaire du Fonds de chômage est porté à 20,000 fr.

Création du Fonds provincial de la Flandre orientale en faveur des Fonds de chômage et des Bourses du travail. Adoption et application du règlement et du barême.

Grand Prix alloué au Fonds de chômage de Gand, à l'Exposition universelle de Liége.

6 octobre. — La Commission communale des Bourses du travail, après avoir pris l'avis des associations patronales et ouvrières, vote des conclusions adoptant le principe de l'organisation paritaire du placement.

En Belgigue.

Création du Fonds de chômage de Bruxelles, organisé d'après le système gantois, et voté cette fois à l'unanimité.

Création du Fonds intercommunal de chômage de l'agglomération bruxelloise, d'après le système de Gand. Vote des statuts successivement dans toutes les communes de l'agglomération.

Création des Fonds de chômage des provinces de Hainaut et de Namur.

Création de Fonds de chômage à Lierre, St-Nicolas, Ostende, etc.

A la fin de 1905 fontionnent en Belgique 14 Fonds de chômage, ayant 18 communes et 131 syndicats affiliés, ayant reçu 69,776 fr. de crédits.

A l'Etranger.

Juin. — Création, par la Société Humanitaire, du Fonds de chômage de Milan, puis de Brescia.

Discussion sur l'assurance-chômage à la Chambre des députés suisse.

Nomination d'un rapporteur fédéral suisse sur la question de l'assurance-chômage. Conclusions en faveur du système gantois.

Nomination d'une Commission d'étude norvégienne sur l'assurance-chômage. Conclusions en faveur du système des subventions à l'assurance syndicale contre le chômage.

Création du Fonds patronal des brodeurs de St-Gall, accordant d'après le système gantois, des subventions en cas de crise, aux membres des caisses syndicales ouvrières organisant l'assurance-chômage.

1906.

A Gand.

Transmission au Conseil communal du rapport de la Commission spéciale de la Bourse du travail, préconisant l'organisation paritaire.

Suppression au Fonds de chômage de l'indemnisation des chômages d'heures.

Organisation des assemblées générales de délégués des syndicats affiliés au Fonds de chômage.

Grand Prix accordé au Fonds de chômage à l'Exposition internationale de Milan.

En Belgique.

1r mars. — Commencement de l'activité du Fonds intercommunal de chômage de l'agglomération bruxelloise (système gantois).

22-28 septembre. — Vœu de la Ligue démocratique belge ainsi que de la Fédération typographique, pour l'intervention gouvernementale en faveur du Fonds de chômage.

Au 31 décembre, on comptait en Belgique 14 Fonds de chômage, comptant 25 communes et 229 syndicats affiliés. Les crédits votés dans l'année s'élèvent à 83,983 fr.

A l'Etranger.

12 juin. — Vote d'une loi norvégienne accordant des subventions de l'Etat et des communes à l'assurance-chômage des syndicats ouvriers.

Proposition du Gouvernement hollandais tendant à encourager les communes à appliquer le système de Gand.

Création successive en Hollande, au cours de cette année et des suivantes, de 25 Fonds de chômage, d'après les principes du système de Gand, notamment à Rotterdam, Arnhem, Utrecht, Hilversum, Dordrecht, Haarlem, Middelbourg, Maestricht, Delft, Leyde, etc.

L'Internationale.

2-3 octobre. — Tenue à Milan d'un premier congrès international du chômage, convoqué par la Société Humanitaire. Vote d'un vœu en faveur de la généralisation du système gantois.

4 octobre. — Proposition faite au Congrès de Milan par le président du Fonds de chômage de Gand, devant une assemblée composée de représentants de neuf pays, tendant à créer un lien international entre les personnes s'intéressant à la lutte contre le chômage. Adoption de la proposition. L'auteur de la proposition est chargé de la mise à exécution.

1907.

A Gand.

Le Conseil communal vote les statuts de la Bourse paritaire du travail.

Nomination et installation de la Commission. Vote du règlement d'ordre intérieur.

30 décembre. — Autorisation accordée par la Ville au Fonds de chômage de maintenir les majorations à un taux uniforme et engagement de couvrir le déficit éventuel qui résulterait de cette décision.

Adhésion des communes de Mont-St-Amand et Ledeberg à la Bourse du travail.

Création de l'atelier de charité du Bureau de Bienfaisance.

Etude spéciale sur le chômage parmi les tailleurs.

Organisation d'un concours sur l'organisation de l'assurance-chômage.

En Belgique.

Vote par les Chambres législatives d'un premier crédit en faveur des Bourses paritaires et des Fonds de chômage.

Dans les communes, fonctionnent 14 Fonds de chômage distincts, comptant 27 communes et 284 syndicats affiliés, dotés de 101.366 Frs. de crédits communaux.

A l'Etranger.

Requêtes adressées aux administrations communales de toutes les grandes villes allemandes, par les fédérations syndicales libres, chrétiennes et d'employés, tendant à l'introduction du système de Gand.

Création à Strasbourg d'un premier fonds de chômage allemand, d'après le système de Gand.

27 décembre. — Création par les patrons et la Ville de Roubaix d'un Fonds de chômage sur le type gantois.

9 avril. — Vote d'une loi danoise pour l'encouragement et la subvention de l'assurance syndicale contre le chômage.

L'Internationale.

Démarches nombreuses faites par le Président du Fonds de chômage gantois pour obtenir la convocation d'une Conférence du chômage en Angleterre. Echec de ces tentatives.

Réunion de nombreuses adhésions au principe de la constitution d'un lien international.

1908.

A Gand.

Au cours de l'année entière, crise industrielle sérieuse. Les syndicats ouvriers voient le chiffre de leurs dépense pour l'assurance-chômage atteindre **99.186** frs. et les communes affiliées **46.701** fr., maxima des dépenses effectuées en un an.

6 juillet. — Proposition faite au Conseil communal tendant à allouer un crédit de 20.000 Frs. aux victimes de la crise non affiliées au Fonds de chômage.

28 septembre. — Nomination d'une commission communale d'enquête à ce sujet.

17 décembre. — Dépôt et approbation des conclusions de cette commission, déclarant qu'un crédit autre que celui destiné au Fonds de chômage ne s'impose pas.

20 juillet et 30 novembre. — La Ville de Gand vote deux crédits supplémentaires de 15.500 frs. et de 6000 Frs. en faveur du Fonds de chômage.

1 Janvier. — L'ancienne Bourse est reprise par la Ville et administrée par le Comité paritaire.

4 mai. — Vote par le Conseil communal des nouveaux statuts de la Bourse du travail.

Décision des Comités de la Bourse du travail et du Fonds de chômage obligeant tous les sans-travail indemnisés par le Fonds de chômage à se faire inscrire à la Bourse du travail.

Autorisation donnée aux syndicats ouvriers et patronaux de déposer à la Bourse les accords collectifs au sujet des salaires.

Décembre. — Affiliation de deux nouvelles communes (Waerschoot et Wetteren) au Fonds de chômage.

En Belgique.

Les Chambres législatives décident de doubler le crédit alloué aux Bourses du travail et aux Fonds de chômage.

La Ville de Verviers clôture la liste des grandes villes belges ayant créé des Fonds de chômage, en adoptant à son tour le système de Gand.

A la fin de 1908, il existait en Belgique 16 Fonds de chômage, groupant 32 communes et 346 syndicats ayant obtenu 155.954 fr. de crédits communaux.

A l'Etranger.

Les congrès ouvriers syndicaux anglais, italien et hollandais, émettent des vœux en faveur du système de Gand et des encouragements donnés par les pouvoirs publics à l'assurance-chômage syndicale.

Création des Fonds de chômage allemands de Müllhouse et d'Erlangen, adoptant le système gantois.

Discussions au Parlement allemand sur les crises. — Défense du système gantois par les socialistes et le Centre.

Vœux en faveur du système gantois adoptés dans les deux rapports, de la majorité et de la minorité, de la Commission royale anglaise de la loi des Pauvres.

1909.

A Gand.

Janvier. — Le Conseil communal alloue au Fonds une subvention ordinaire de 25.000 Frs. plus un crédit extraordinaire de 5000 Frs. à mettre à la réserve en vue des crises industrielles futures.

Affiliation de deux nouvelles communes (Heusden et Somergem) au Fonds de chômage de Gand.

Nomination d'une commission communale destinée à étudier en commun avec le Fonds de chômage les moyens d'améliorer et de développer l'activité du Fonds de chômage.

Rédaction d'un rapport à cette fin et discussion de celui-ci.

Coopération du Comité paritaire et des communes suburbaines à cette enquête.

En Belgique.

Fusion du Fonds de chômage de Bruxelles et de celui de l'agglomération bruxelloise.

Création de Fonds de chômage dans diverses villes belges.

A la fin de 1909, fonctionnaient 21 Fonds de chômage, comptant 41 communes et 350 syndicats affiliés ayant reçu 138.972 frs. de crédits communaux.

A l'Etranger.

Les Gouvernements badois et bavarois rédigent des mémoires recommandant aux grandes villes d'adopter le système gantois. Réunion de Commissions spéciales dans ces deux pays.

30 mars. — Vote de la Commission officielle bavaroise en faveur du système de Gand.

L'Internationale.

Organisation d'un Comité français, appuyé par le Gouvernement de la République, en vue de la convocation à Paris d'une Conférence internationale du chômage.

1910.

A Gand.

Le crédit ordinaire de la Ville pour le Fonds de chômage est porté à 30,000 Frs. et le crédit pour les réserves à 5.000 Frs.

Le Fonds de chômage de Gand est chargé de faire le rapport belge sur le contrôle de chômage, à la Conférence de Paris sur le chômage.

Le Fonds de chômage et la Bourse du travail adhèrent à l'Association internationale pour la lutte contre le chômage.

Les Comités du Fonds de chômage et de la Bourse du travail, proposent au Conseil communal les améliorations, extensions et modifications suivantes au fonctionnement de ces institutions :

1° Création d'un Fonds des crises communal ;

2° Suppression des encouragements à l'épargne individuelle ;

3° Suppression des encouragements à l'épargne dans les associations autres que professionnelles ;

4° Nécessité de la création de réserves au Fonds de chômage en vue des années de crise ;

5° Vœu en faveur de la participation des patrons au Fonds de chômage ;

6° Maintien du système des encouragements à l'assurance et des indemnités différées ;

7° Nécessité d'une étroite coopération entre la Bourse et le Fonds, de manière à assurer le contrôle ;

8° Vœu en faveur de la participation du Fonds de chômage aux frais de déplacement des chômeurs prévoyants ;

9° Situation privilégiée à accorder à la Bourse dans l'octroi des emplois communaux et dans les cahiers des charges des adjudications ;

10° Condamnation du système de la distribution d'aumônes spéciales aux sans-travail ;

11° Nécessité d'étudier l'organisation de travaux de secours ;

12° Vœu en faveur de la création d'une Commission nationale du chômage.

Le Fonds de chômage obtient un grand prix et la Bourse du travail un Diplôme d'Honneur à l'Exposition internationale de Bruxelles.

31 décembre. — La Ville, d'accord avec le Fonds et la Bourse, organise un Recensement spécial des chômeurs à l'occasion du Recensement industriel.

En Belgique.

A la fin de 1910, on comptait en Belgique 22 Fonds de chômage, ayant 50 communes et 346 syndicats affiliés qui avaient reçu 133,695 Frs. de crédits communaux, 35,007 Frs. de crédits provinciaux et 20,000 Frs. de credits gouvernementaux.

A l'Etranger.

29 janvier. — Le président du Fonds de chômage et de la Bourse est appelé à faire rapport sur le placement à l'association nationale française pour la protection légale des travailleurs. Ses conclusions, tendant à la création de Bourses paritaires, sont adoptées.

Avril. — Il est invité à faire rapport sur la lutte contre le chômage devant le Conseil supérieur de prévoyance d'Espagne. Adoption de conclusions en faveur des Bourses paritaires et de diverses autres mesures.

7 juillet. — Vote par la Chambre des Députés d'Italie d'une proposition du Gouvernement, tendant à allouer des subventions à l'assurance-chômage, d'après le système gantois (proposition rejetée par le Sénat).

Création de Fonds de chômage d'après le système de Gand en Suisse, à Genève et à Bâle ; en Allemagne, à Fribourg en Br. et à Schöneberg.

L'Internationale.

18-21 septembre. — Réunion de la Conférence internationale du chômage à Paris.

21 septembre. — Création de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage, avec siège à Gand.

Octroi par la Ville de Gand, d'une subvention de 6000 Frs. pendant trois ans. Appui accordé à l'Association par diverses provinces et villes belges.

1911.

A Gand.

Rédaction de projets de nouveaux statuts par la Bourse du travail et le Fonds de chômage, conformes aux décisions de la Commission mixte. Transmission au Conseil communal.

Adhésion de la commune de Gentbrugge à la Bourse du travail.

5 Septembre 1911. — Proposition faite au Conseil communal de voter une somme de 10.000 Frs., en faveur des victimes du short-time non affiliées au Fonds de chômage. Renvoi au Comité du Fonds de chômage.

21 septembre 1911. — Décision du Comité du Fonds tendant à employer le crédit demandé à la constitution d'un Fonds des crises, destiné à encourager les patrons à accorder des secours en cas de short-time.

27 décembre 1911. — Décision de principe du Conseil communal, créant le Fonds des crises et lui allouant la somme de dix mille francs comme premier crédit.

Novembre. — Le directeur de la Bourse du travail est envoyé en mission pour visiter les principales Bourses du travail allemandes.

Pour la première fois, la Bourse du travail place plus de 4000 ouvriers (au total 4272).

Coopération entre le Bureau de bienfaisance et la Bourse du travail pour le contrôle des chômeurs indigents.

Le Comité du Fonds de chômage décide de faire une enquête permanente sur les causes du chômage parmi ses affiliés.

Le Fonds de chômage obtient un Grand Prix et la Bourse du travail un Diplôme d'Honneur à l'Exposition internationale de Turin.

En Belgique.

Le crédit gouvernemental pour la lutte contre le chômage est porté à 40,000 fr.

7 avril 1911. — Création de la section belge de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage, groupant la presqu'unanimité des pouvoirs publics et groupements sociaux intéressés.

31 janvier. — Création d'une Commission nationale officielle des Unions professionnelles, des Bourses du travail paritaires et des Fonds d'encouragement à la prévoyance-chômage.

A la fin de 1911, il y avait en Belgique 35 Fonds de chômage, comptant 62 communes et 359 syndicats affiliés, ayant reçu 141,995 fr. de crédits communaux et 76,544 fr. d'autres crédits.

A l'Étranger.

Adoption de la loi anglaise sur l'assurance-chômage, établissant l'assurance obligatoire pour certains métiers et l'encouragement à l'assurance syndicale pour tous.

Rejet du système gantois des encouragements à l'assurance syndicale à Manheim, où on introduit uniquement l'encouragement de l'épargne en vue du chômage.

Rejet par le Conseil communal de Charlottenbourg de la proposition formulée par le Collège exécutif tendant à l'adoption du système de Gand.

Discussion sur le système de Gand au Conseil communal de Berlin. Renvoi à une commission.

Nouveau vote des syndicats libres allemands en faveur du système gantois d'assurance-chômage.

Rejet du système gantois par le Congrès des villes allemandes qui se prononce pour des expériences d'assurance obligatoire.

L'Internationale.

Organisation et développement de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage.

Vote d'une subvention de 6,000 fr. par la Ville de Gand.

Vote d'une subvention par le gouvernement norvégien et par les provinces de Flandre orientale, Hainaut, Brabant et Liége.

Création successive de neuf sections nationales en Belgique, Allemagne, France, Angleterre, Autriche, Hongrie, Italie, Espagne et Pays-Bas.

Adhésion de nombreuses villes-capitales, notamment Paris, Berlin, Rome, New-York, Vienne, Budapest, Bruxelles, Madrid, Amsterdam, La Haye, Stockholm, Christiania, Berne, Helsingfors, Luxembourg, Munich, Dresde, Stutgard, Strasbourg, Montevideo, etc.

Septembre. — Réunion du Comité international de l'Association à Gand. — Réception officielle des Commissaires par la Ville et les associations ouvrières et patronales.

Fixation du programme de l'Association.

Création du Bulletin international de l'Association.

1912.

A Gand.

18 mars. — Vote d'un second crédit de 10,000 fr. en faveur du Fonds des crises à créer.

Rédaction de projets de Règlement du Fonds des crises par le Cercle commercial et industriel et par le Fonds de chômage.

Création d'une succursale de la Bourse du Travail sur les chantiers de l'Exposition.

23 juin. — Séance inaugurale à Gand d'une nouvelle fédération des Bourses de travail officielles de Belgique.

La Bourse de travail de Gand effectue au cours de l'année le placement de 5888 ouvriers.

En Belgique.

Création des revues belges « La Lutte contre le chômage » et « De Strijd tegen de Werkeloosheid», organes de la section belge de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage.

Discussion à la Commission nationale des Unions professionnelles, Bourses du travail et Fonds de chômage sur l'organisation du placement en Belgique. Vote d'une série de vœux.

La subvention du Gouvernement pour la lutte contre le chômage est de nouveau doublée et portée à 80,000 fr. dans le projet de budget de 1913.

A l'Etranger.

1r mars. — Conférence du président de la Bourse du travail de Gand sur les méthodes allemandes et anglaises de placement public, organisée par l'Association française pour la lutte contre le chômage et inaugurant une série de conférences pour la création d'un Office Central de placement à Paris.

Organisation à Madrid d'une première Bourse paritaire de placement pour l'industrie du livre.

Création de Fonds de chômage d'après le système de Gand à Stutgard, Kaiserlautern, Eupen, Gmunden.

Transformation du Fonds d'encouragement à l'épargne en vue du chômage de Manheim, en Fonds d'assurance contre le chômage, suivant le système de Gand (système mixte pour le surplus).

Vote par le Parlement finlandais d'un système d'encouragement à la prévoyance en vue du chômage.

Vote par le Congrès des syndicats scandinaves (Danemark, Finlande, Norvège, Suède) d'un vœu en faveur du système de Gand.

Vote par le Congrès des syndicats chrétiens allemands d'un vœu en faveur du placement paritaire communal et de l'assurance-chômage obligatoire, et en attendant la réalisation de cette dernière, du système gantois.

Vote de principe des villes de Münich et de Nuremberg en faveur de l'introduction de l'assurance-chômage communale.

8 mars. — Motion devant le Conseil national suisse en faveur de l'assurance-chômage.

Nomination par le Gouvernement suédois d'un rapporteur sur la question de l'assurance-chômage.

L'Internationale.

Création de nouvelles sections de l'Association internationale aux Etats-Unis, Danemark, Luxembourg, Suisse, Finlande et Suède.

Subventions en faveur de l'Association internationale octroyées par les Gouvernements français, espagnol, belge, italien, hon-

grois, suisse et luxembourgeois et par plusieurs conseils provinciaux et communaux.

Réunion du Comité international à Zurich. Principaux points à l'ordre du jour, ayant fait l'objet de rapports : émigration, placement, politique des travaux publics, statistique, bibliographie.

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES RÉSULTATS.

Tableau statistique des œuvres de la Ville de Gand contre le chômage.

ANNÉES	Population au 1er janvier	BOURSE DU TRAVAIL		FONDS DE CHOMAGE				
					NOMBRE DES			
		Emplois offerts	Placements effectués	Total des indemnités maxima payées par les syndicats gantois	Syndicats affiliés	Membres inscrits	Chômeurs indemnisés	Journées de chômage indemnisées
1901	160.949	2681	1323	836.20	28	13.000	2089	—
1902	163.107	2496	1289	—	28	12.300	3250	31.325
1903	163.306	2442	1367	—	28	12.300	2711	30.296
1904	163.741	2868	1848	—	33	12.200	2010	36.302
1905	163.298	3282	2066	—	32	12.200	2019	34.965
1906	163.875	3757	2801	1371.20	33	13.300	2601	35.751
1907	163.895	3277	2245	—	34	17·500	3588	38.529
1908	164.933	3391	2568	—	35	18.000	7539	82.579
1909	164.579	4281	3143	—	43	19.264	7186	76.864
1910	165.475	4416	2494	—	44	17.937	5047	63.588
1911	165.965	6734	4274	—	45	18.646	3334	46.085
1912	166.715	9424	5888	1776.95	47	20.000	3467	35.612

GANTOIS			ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL								
MONTANT TOTAL DES				ÉCOLES PROFESSIONNELLES DE							
Idemnités de chômage	Majoration communale pour chômage	Crédits votés par les communes	Ecole industrielle	Garçons	Filles	Ecoles subventionnées par la ville	Pensions de vieillesse	Vagabonds, mendiants, détenus, à charge de la Ville	Assistés du Bureau de Bienfaisance au 1er janvier	Proportion des chômeurs dans les syndicats
17875.19	6253.84	10000.00	1065	237	196	66	3793	857	5878	2.6%
41210.70	16171.10	15308.75	1162	269	201	57	3890	915	5515	2.9%
35505.17	21813.23	22688.00	1148	264	202	63	4764	894	5406	3.0%
42197.76	25802 89	22444.30	1192	255	270	93	4791	896	5384	3.0%
35559.29	20251.90	22932.11	1122	295	260	112	4658	908	4609	2.3%
41775.69	19843.76	22588.10	1099	386	252	89	5223	868	4549	1.9%
41487.39	23891.60	23886.89	1179	453	294	2025	5385	817	4353	1.8%
99126.05	46701.26	47405.94	1179	500	297	2320	5507	815	4140	2.9%
87754.94	38278.98	35082,00	1311	489	321	2708	5669	811	3766	3.3%
70179.75	31642.21	39598.42	1340	473	302	2855	5708	782	3429	2.0%
47268.24	26100.03	34958.87	1353	458	321	2962	5905	752	3246	1.5%
40044.22	20472.99	41305.69	1375	479	308	3204	6184	709	3158	1.2%

Conclusions

Depuis la fondation du Fonds de chômage de Gand (1901), alors que la population de la ville augmentait de . . 4 %

le nombre des ouvriers assurés contre le chômage augmentait de . . . . . 54 %

le taux des indemnités de chômage syndicales augmentait de . . . . . 115 %

le montant des crédits communaux pour l'assurance-chômage augmentait de . . . . . 313 %

la fréquentation des écoles professionnelles et industrielles dirigées ou soutenues par la Ville augmentait de 243 %

les placements par l'intermédiaire de la Bourse du travail augmentaient de . . . . . 346 %

tandis que le nombre des ménages assistés diminuait de. . . . . 46 %

le nombre des vagabonds internés diminuait de . . 18 %

la proportion des sans-travail parmi les syndiqués diminuait de . . . . . 54 %

IMPRIMERIE - LITHOGRAPHIE
JULES DE VREESE
CHAUSSÉE D'HUNDELGEM, 37,
LEDEBERG.

MEH 20002

END OF
TITLE